

**Conseil d'Administration de l'INRA séance du 20 juin 2006 :
Compte-rendu (à venir) de l'élue SUD**

Dans l'attente du Compte-rendu des échanges de ce CA « aux champs », puisque décentralisé à Montpellier !, et ayant pour ordre du jour :

1 Approbation du PV de la séance du 29 mars dernier

2 Contrat d'objectifs de l'INRA 2006-2009

3 Relations entre l'INRA et le CIRAD

4 DM n° 2 du budget primitif 2006

5 Modifications des statuts du GIE LABOGENA

6 Point d'information sur les projets de RTRA (réseau thématique de Recherche avancée) Montpellier et Ecole d'Economie de Paris

7 Questions diverses ;

- modalités de mise en oeuvre du décret du 26 avril 2006 instituant une ISFIC (indemnité spécifique pour les fonctions d'intérêt collectif)
- dons et legs

Le point de vue développé par l'élue SUD sur le sujet principal de cette réunion : la mise en musique du document d'orientation 2006-2009.

« En préalable, nous dénonçons le cadre de ce « contrat » de dupes où seul l'INRA s'engage dans un « cadre d'action pluriannuel partagé ». Le souvenir des fortes amputations de crédits en cours d'année 2003, puis de la tentative de supprimer 110 postes de titulaires est encore si vivace au sein des Unités (tant auprès des directions d'équipe que des personnels) que cette démarche imposée n'a désormais plus aucune crédibilité en interne !

Sur le contenu, qui décline logiquement « le document d'orientation 2006-2009 » sur lequel nous avons exprimé notre profond désaccord lors du CA d'Octobre 2005, nos craintes sont hélas plus que confirmées :

- sur les enjeux, le manque d'ambition face aux défis est patent. Ne prenant toujours pas en compte la logique des dégâts causés par le modèle « productiviste », porté par les lobbies agro-industriels, ce contrat accentue les mariages d'intérêts avec le secteur privé, sous couvert d'UMT (Unités Mixtes de recherche) de RMT (Réseaux mixtes thématiques), de plate-forme régionales de transfert en agronomie et pôles de compétitivité... Quelle que soit la sauce d'accompagnement, l'objectif est donc toujours le même : rendre les résultats des laboratoires toujours plus « attractifs » pour les entreprises, comme cela est crûment dit s'agissant de la valorisation... Bonjour la Recherche publique !
- Et nous sommes encore plus inquiets que l'an dernier lorsque nous voyons le sort qui attend nombre d'Unités Expérimentales, dont l'avenir est compromis... à défaut, pour certaines, de mariages forcés avec les « milieux professionnels concernés » !
- Et nous sommes aussi plus inquiets lorsque nous y lisons, par exemple, que s'agissant des chercheurs, le principal objectif est de réformer la procédure de recrutement pour «*la rendre plus ouverte et l'adapter à la disparition de la limite d'âge pour les CR2* », pouvant laisser entendre que vous êtes partisan de retarder l'âge de ces recrutements. Devant les représentants du personnel en CAPN, vous avez affirmé le souci de la Direction de l'INRA de maintenir prioritaire le recrutement en CR2 au plus près de la thèse. S'il s'agit d'une réelle volonté, il est encore temps de nous rassurer en l'affichant par écrit dans ce document public.
- On a l'impression, dans ce contexte, que tout le laborieux discours autour de la « démocratie scientifique » (sic !), de « méthodes participatives »... ne sert qu'à redresser l'image écornée de l'INRA, comme s'il suffisait de déformer le miroir pour se refaire une beauté ! La défiance vis-à-vis de nos travaux n'est pas le fruit de l'ignorance des citoyens comme vous feignez de

le croire mais bien d'une analyse critique de notre partenariat quasi exclusif avec le secteur agro-industriel productiviste.

Pour notre part, nous continuons à revendiquer :

- Une ouverture réelle de l'INRA sur tous les acteurs de la société, sur ceux de l'Agriculture durable... en commençant par son Conseil d'Administration.
- Une écoute de ses personnels à tous les niveaux de concertation, nationalement, au sein des Départements de Recherche, des Centres et des Unités... La catastrophe S2i aurait peut être pu être ainsi évitée !
- Des recrutements de titulaires dans tous les métiers et niveaux de qualification, avec la reconnaissance du sous-classement existant, une politique transparente de mobilité. Et un plan de titularisation des précaires en place.
- Une amélioration du cadre statutaire : relèvements des indices de recrutements et de l'amplitude de carrière.
- Un statut de droit public pour tous les doctorants, et une charte d'accueil pour les stagiaires.

Ceci pourrait être la base d'un réel contrat d'objectifs d'un service public de recherche soucieux de son rôle et respectueux de ses agents.

Et, ce n'est pas un scoop, son vote a été contre !